

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 3 MARS 2014 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement no 256-2014 portant sur l'affichage des enseignes posées à plat sur les édifices et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 252-2013)

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Carole Brochu, conseillère
M. Daniel Blais, conseiller
M. Martin Boisvert, conseiller
Mme Bernyce Turmel, conseillère
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire présente et explique le projet de règlement suivant :

No 256-2014 : ce projet de règlement vise à augmenter la superficie maximale permise pour les enseignes posées à plat sur les édifices.

La séance de consultation publique est close à 20 h 05.

Adopté ce 7 avril 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
